


HIA Clermont-Tonnerre Brest Laboratoire de Biologie Médicale 	Support d'enregistrement	Code : POA-SE-DUPEXAMEN Version n°05
	Demande de communication de copies d'examens de laboratoire	Date d'application : 19/09/2016
		Page : 1/ 4

VERSION	COMMENTAIRE	DATE
01	Mise en application	13/01/2014
02	Mise à jour	24/03/2014
03	Mise à jour	26/03/2014
04	Mise à jour des tarifs	18/08/2015
05	Mise à jour des tarifs	19/09/2016

Rédaction	Vérification	Approbation	Validation
Date : 09/09/2016 Fonction : Cadre de santé Visa électronique : THIBAUT	Date : 13/09/2016 Fonction : Responsable Qualité Visa électronique : BERNA	Date : 16/09/2016 Fonction : Biologiste Responsable Visa électronique : VAILLANT	Date : 19/09/2016 Fonction : Responsable Documentaire Visa électronique : THIBAUT



HIA Clermont Tonnerre
N°FINESS 29 0000 728

SERVICE DES ARCHIVES MEDICALES

CC41
29240 BREST CEDEX 9
☎ 02 98 43 74 97 - 📠 02 98 43 75 95
Mail : relation.usager@hopital-armees-brest.fr

Demande de communication de copies d'examens de laboratoire

(à adresser à Monsieur le Médecin Chef Adjoint)
(Adresse indiquée ci-contre)

Je soussigné(e), M / Mme / Mlle (nom, prénom ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille)

Né(e) le _____ ☎ _____

Domicilié(e) _____

Le cas échéant : père, mère, représentant légal ou ayant droit de (nom, prénom du patient)

_____ Né(e) le _____

Demande à obtenir communication de la copie des documents suivants :

Le compte rendu d'examen de laboratoire en date du _____

Etabli(s) par l'hôpital

A mon nom Au nom de _____
(Mon fils, ma fille, la personne dont je suis le représentant légal ou l'ayant droit)

Selon les modalités suivantes

Remise sur place au service des archives médicales par un professionnel de santé (un rendez-vous sera fixé : 02 98 43 74 97)

Envoi postal à M, Mme, Mlle (nom, prénom, adresse) _____

Envoi postal au Docteur (nom, prénom, adresse, n° fax au besoin) _____

Consultation sur place (se fera en présence d'un professionnel de santé de l'hôpital sur RDV)

Motif de la demande (facultatif : à visée statistique) _____

Date : _____ Signature :

➤ Selon la loi en vigueur du 4/03/2002, Instruction 1402/DEF/DCSSA/EPG/ECX du 19/11/2002, l'hôpital dispose de 8 jours pour répondre à la demande si le dossier date de moins de cinq ans ; et de 2 mois si le dossier date de plus de cinq ans, car dans ce cas celui-ci est archivé au SAMHA à Limoges, service qui se charge de vous communiquer les documents.

IMPORTANT
❗

Fournir une photocopie de votre **Pièce d'Identité recto/verso** ou de votre permis de conduire, Et la photocopie du Livret de famille (mineurs, ayants-droits) ou la copie de l'ordonnance du juge des tutelles (patient sous tutelle),

➤ Les frais de copies et d'envoi donnent lieu conformément à la loi sus citée.

POIDS	RECOMMANDE	AR	TOTAL
20 g	3,67 €	1,05 €	4,72 €
50 g	4,15 €	1,05 €	5,20 €
100 g	4,72 €	1,05 €	5,77 €
250 g	5,77 €	1,05 €	6,82 €
500 g	6,72 €	1,05 €	7,77 €
1 kg	7,77 €	1,05 €	8,82 €
2 kg	9,24 €	1,05 €	10,29 €
3 kg	10,29 €	1,05 €	11,34 €

FEUILLE	0,18 €
CD	2,75 €



Brest, le 15 juillet 2015

N° 243/HIACT/MC/C

HOPITAL D'INSTRUCTION
DES ARMEES
"CLERMONT-TONNERRE"

DOSSIER SUIVI PAR :
ICASS Impéror

NOTE DE SERVICE

Objet : Etat des sommes dues au titre des frais de reproduction d'un document médical.

Réf. : Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

Les demandes de reproduction à la demande d'un patient ou d'un ayant droit sont soumises à facturation :

- 0,18€ / feuille
- 2,75€ / CD ROM

L'établissement ne facture toutefois pas dans les cas suivants :

- Montant total de la facture < 30 €,
- Aptitude militaire et accident en service,
- Dossier de contentieux et d'indemnisations (CRCI),
- Documents envoyés à un médecin désigné par le patient et/ou un établissement de santé.

Médecin chef des services *Bergero* PERCHO,
Médecin-chef par *procurator*
Hôpital d'Instruction des Armées, Clermont-Tonnerre
CC 41 - 29240 BREST GENÈS

DIFFUSION GENERALE